

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis –

Modification de la valeur nominale

L'Assemblée Générale Extraordinaire de AMEN BANK tenue le 31 mai 2012 a décidé de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à cinq (5) dinars.

Cette opération prendra effet le Jeudi 14 juin 2012.

A partir de cette date, le capital social de AMEN BANK se composera de 20 000 000 actions de nominal 5 dinars chacune.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.